

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	SNCF C6 (OUIBUS)
Raison sociale de l'entreprise	SNCF C6
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)

Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

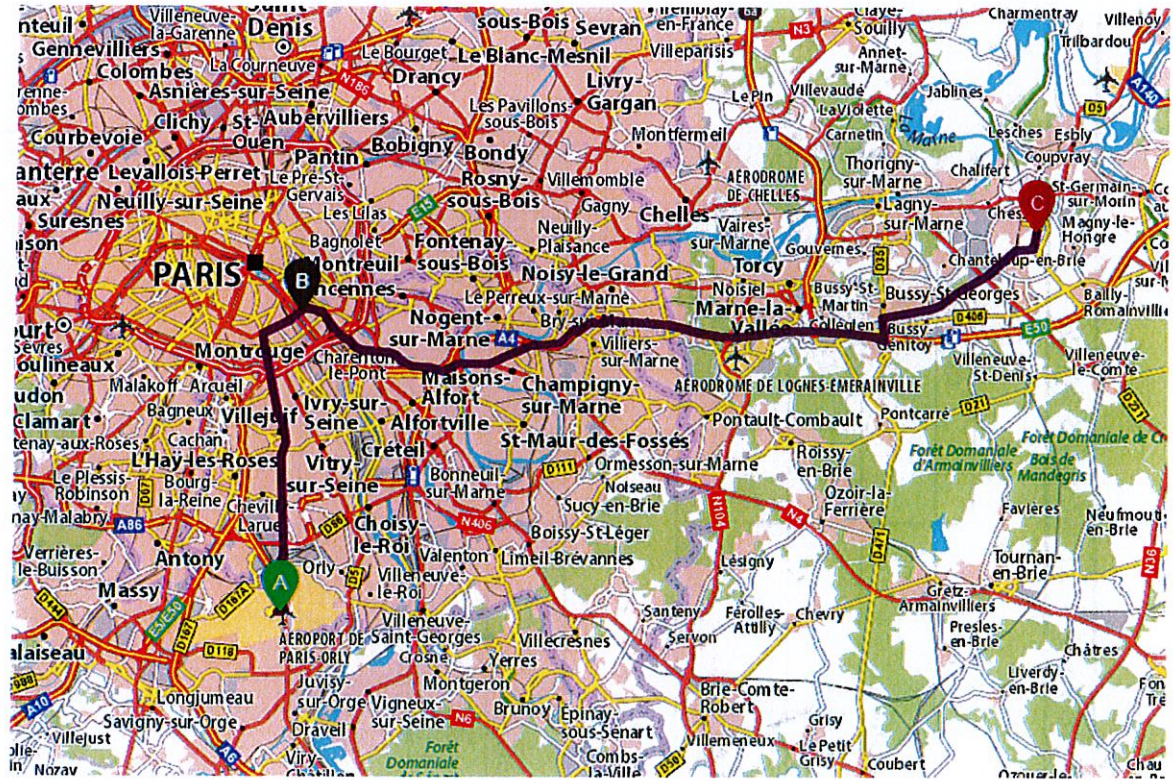
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	AEROPORT d'ORLY Parking P6, Aéroport d'Orly-Sud, 94390 Orly, France 48.7315, 2.3735
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	MARNE-LA-VALLEE 1 Avenue Robert Schuman, 77700 Coupvray, France 48.87181, 2.79731
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Aéroport d'Orly et Marne-la-Vallée
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	Entre 1h40 minutes et 1h55 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Aéroport d'Orly et Marne-la-Vallée

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Aéroport d'Orly <> Marne-la-Vallée



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

AEROPORT D'ORLY <> MARNE-LA-VALLEE via Paris Bercy

- Sens Aéroport d'Orly > Marne-la-Vallée via Paris Bercy

AEROPORT D'ORLY Départ <i>Parking P6, Aéroport d'Orly-Sud, 94390 Orly</i>	Quotidien 7h20
PARIS BERCY Passage <i>48 bis bd de Bercy, 75012 Paris</i>	8h00 - 8h15
MARNE-LA-VALLEE Arrivée <i>1 Avenue Robert Schuman, 77700 Coupvray</i>	9h15
OFFRE PAR TRAJET 1 car 57 places	

- Sens Marne-la-Vallée > Aéroport d'Orly via Paris Bercy

MARNE-LA-VALLEE Départ <i>1 Avenue Robert Schuman, 77700 Coupvray</i>	Quotidien 14h10
PARIS BERCY Passage <i>48 bis bd de Bercy, 75012 Paris</i>	15h00 - 15h10
AEROPORT D'ORLY Arrivée <i>Parking P6, Aéroport d'Orly-Sud, 94390 Orly</i>	15h50
OFFRE PAR TRAJET 1 car 57 places	